

17 décembre 200, NAO salaire TIGF - 1er round d'observation !

Frédérique BRAGUIER

La direction a présenté un historique depuis 2005 des augmentations générales et individuelles chez TIGF, la proposition d'augmentation de salaire aux UES TOTAL, le contexte de TIGF.
Elle a demandé un tour de parole à ce stade de la part des OS.

La position du SICTAME :

Le SICTAME a indiqué qu'il était toujours sur la même lancée de **décliner les accords salariaux de TOTAL chez TIGF**, parce que l'actionnaire de TIGF est TOTAL et que différencier les statuts TSA des statuts TIGF à l'intérieur de TIGF ne promeut pas une bonne cohésion.

Devant la proposition de la Direction TOTAL, le SICTAME est effectivement déçu et rappelle les revendications de sa délégation en charge de ces négociations aux UES : . **3.2 % d'augmentations générales,**

- une **prime équivalente** à l'an dernier
- **2% de MSI**, pour un volant suffisant pour les hiérarchies pour inciter et récompenser le mérite
- **communication** sur l'enveloppe de **bonus** en incluant les **actions gratuites et stock options** qui font aussi partie de la rémunération individuelle

Le SICTAME est notamment pas en faveur d'un système d'individualisation des mesures en fonction de la responsabilité hiérarchique qui aurait tendance à creuser la différence de traitement entre les catégories professionnelles, mais serait plutôt en faveur d'un **système unique de répartition avec un plancher pour les bas salaires.**

En annexe, le SICTAME demande d'ouvrir des négociations pour examiner précisément **l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes à TIGF** comme le demande la loi du 23 mars 2006 et comme l'a décidé la Direction de TOTAL. Le SICTAME demande également que TIGF tienne ses promesses, en particulier dans le cadre de la réorganisation de la DOP, en matière d'**évolution de carrière des agents OETAM** dont l'ancienneté ne permet pas de valoriser favorablement leur diplôme et leur expérience face la volonté de TIGF et du groupe de ne plus embaucher à des niveaux inférieur à bac+2.

La Direction a présenté des orientations qui sont de tenir compte du contexte de TIGF, de l'accord salarial groupe et des contraintes imposées par la CRE, de signer un accord salarial à TIGF, d'individualiser les augmentations en fonction de la responsabilité hiérarchique.

Le SICTAME, ainsi que l'ensemble des OS, désapprouve ce nouveau principe de nature à modifier l'accord d'entreprise TIGF.

De plus, la Direction n'a pas présenté de projet plus précis et le débat en a été évidemment très réduit.

Le calendrier convenu prévoit la transmission d'un projet de la Direction le **8 janvier 2008**, **seulement deux jours** avant la deuxième réunion de négociation programmé le **10 janvier 2008**.

Une troisième réunion abordant les primes intégrant le salaire et une séance de **signatures** de l'accord salaire sont programmées pour le **16/01/08**.

Frédérique BRAGUIER
RS SICTAME-UNSA